

Lattes Le Lépine méditerranéen distinguera l'autonomie en santé

Durant la foire de Montpellier, le pôle autonomie lattois créera ce volet du concours.

Le pôle autonomie santé était cette année l'invité d'honneur du concours Lépine international de Paris, avec la mise à disposition gratuite d'un stand pendant toute la durée de la foire de Paris. Cette invitation faisait suite aux échanges avec le président du concours pour créer un concours Lépine méditerranéen pendant la foire de Montpellier, du 5 au 15 octobre 2018.

Pendant ces douze jours parisiens, des binômes constitués d'élus lattois et de techniciens de l'Étape ont permis d'assurer une permanence sur le stand. Ce fut l'occasion de repérer des inventions et de rencontrer des entreprises et institutionnels qui pourront travailler en lien avec le futur pôle autonomie santé.

Du nouveau pour l'Étape

Du couvert adapté aux lunettes à capteurs de clignements, les ergothérapeutes de l'Étape ont pu découvrir une multitude d'innovations qui mêlent bon sens et technologie pour contribuer à l'autonomie. Tous ces matériels vont enrichir la base de données de l'Étape pour répondre au mieux aux demandes de la population. Et sept inventeurs ont accepté de met-



■ Élus et personnel du CCAS ont assuré la tenue du stand du pôle autonomie à la foire de Paris.

tre à disposition gratuitement leur matériel, pour que les Lattois et tous les Héraultais puissent découvrir et essayer ces nouveautés.

Le 7 mai, lors de la remise des prix, de nombreux inventeurs ont été récompensés et tout particulièrement un pompier, Samuel Mercier, qui a conçu une mallette d'intervention d'urgence, à laquelle il a donné le nom de MedPack.

Le bilan est très positif. Accord favorable de trente inventeurs prêts à venir exposer leurs

inventions lors du concours Lépine méditerranéen organisé en partenariat avec la Région Occitanie, le Département de l'Hérault, la mairie de Lattes et la Métropole de Montpellier. L'opportunité pour le pôle autonomie santé de créer un prix spécial Innovation pour l'autonomie en santé, lors de ce concours.

Rendez-vous donc à la foire de Montpellier en octobre pour découvrir toutes ces inventions.

► Correspondant Midi Libre : 06 66 42 02 80

● CATASTROPHE NATURELLE

L'arrêté portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle de Lattes pour la période du 28 février au 2 mars a été publié au Journal officiel du 30 mai 2018. Les sinistrés ont dix jours pour faire les démarches nécessaires auprès de leur assurance. Il est à noter que cette reconnaissance ne porte pas sur les sinistres causés par la neige, mais par l'épisode pluvieux et la fonte de la neige (inondation, coulées de boue).

► Correspondant Midi Libre : 06 66 42 02 80